

Du : Service communication de la Communauté de Communes du Clermontais
Pour information et diffusion

COMMUNIQUE DE PRESSE

Entrée dans l'agglomération de CLERMONT L'HERAULT La Communauté de communes réagit à l'article paru dans Midi Libre le 2 juillet 2016.

Le Clermontais a connu ces deux dernières décennies, de profonds changements. Hausse démographique, renouvellement urbain, nouvelles activités économiques, développement touristique, ... le tout s'accompagnant bien évidemment de nouveaux modes de vie, de consommation et de nouvelles attentes de la part des administrés.

La Communauté de communes du Clermontais, comme d'ailleurs chacune de ses communes membres, met tout en œuvre au quotidien pour répondre à ces besoins et relever les défis qui se posent au territoire.

La problématique des déplacements en est une, et plus particulièrement celle des trajets domicile – travail.

Avec près d'un actif sur deux qui, chaque matin, quitte le territoire pour rejoindre principalement l'agglomération montpelliéraine, de nouvelles pratiques se sont progressivement développées, et notamment le covoiturage.

Deux aires sont actuellement à l'étude. La première sur SAINT FELIX DE LODEZ, sous maîtrise d'ouvrage départementale, et la seconde, sur CLERMONT L'HERAULT.

Cette dernière se répartira en deux points. Une aire sur la ZAC de la Salamane, sur un des lots en cours de commercialisation, et un point d'arrêt à l'entrée de la ZAC des Tannes Basses, devant le peloton de gendarmerie.

C'est précisément sur ce projet que la Communauté de communes porte toute son attention, des pratiques sauvages s'étant développées, avec le stationnement anarchique et incontrôlé de poids lourds et d'engins en plus de nombreuses voitures de particuliers qui utilisent les parkings des commerces voisins.

Un partenariat entre la Communauté de communes et le Département a été établi afin de réaliser un aménagement d'ensemble de ce site, qui marque l'entrée dans l'agglomération de CLERMONT L'Hérault. Cette action est de même relayée auprès de l'association « Zone Vivante », rassemblant les commerçants et artisans de cette zone d'activité.

Le seul point d'accroche, et pas le moindre, est que ces terrains sont la propriété de l'Etat, saisi depuis de nombreuses années de ce problème. Aujourd'hui, après de nombreuses relances, le dossier a du mal à poursuivre sa route dans les méandres des services de l'Etat, pour aboutir à une cession ou une mise à disposition de ces espaces, condition première à des travaux prévus au budget de la Communauté de communes depuis 2015 et cofinancés par le Département de l'Hérault.

L'intercommunalité comprend et partage l'exaspération des usagers, des commerçants et des artisans de la zone d'activités et met tout en œuvre pour débloquer une situation, qui en plus de l'aspect esthétique déplorable qu'offre aujourd'hui l'entrée dans CLERMONT L'HERAULT se double d'un risque routier de plus en plus important.